



Dégâts des eaux et travaux

Par Nono94400

Bonjour,

J'aurai besoin de vos lumières sur un certain point svp. Voici ma situation :

Suite à un dégât des eaux dans ma cuisine causé par une fuite au niveau de la terrasse de l'immeuble (je suis situé au dernier étage), après expertise de l'assurance, des travaux de peintures doivent être réalisés. Jusque là aucun soucis sauf que, mon proprio me dit que je dois déménager toute la cuisine, c'est à dire démonter les meubles, sortir le frigo, le four, etc.. Pour préparer le terrain au peintre et ensuite remonter la cuisine comme elle était.

Je me demande donc est ce que c'est à moi qu'incombe ce travail ? D'autant plus que les meubles sont vétuste et j'ai peur qu'au démontage de ceux-ci, ils se cassent et que ça me retombe dessus. Surtout que je ne suis pas du tout un expert du bricolage lol.

Donc ma question est de savoir si je peux refuser de démonter ma cuisine et de déménager tout l'électroménager ?

Ou si mon proprio est dans son droit de me demander cela. Ce qui, à mon sens, serais abusé car je ne suis pas responsable des dégâts..

Merci d'avance pour l'intérêt porté à mon poste

L.G